

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le 28 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN, Adjoints, Monsieur Philippe CELLE (à compter de la délibération 2022_11_02) et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.*

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Delphine BONNET, Madame Manon GOURDY, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à compter de la délibération 2022_11_02), Monsieur Hervé BONHOMME, Madame Laëtitia SABATIER, Madame Karine PAULET, Madame Émilie SAGNOL et Monsieur Willy BERTHASSON, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Guy VEROT pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur François AKAKO pouvoir à Monsieur Dominique FREYSSENET
Madame Dorothée SOUVIGNET pouvoir à Monsieur Philippe CELLE*

ABSENTS :

*Monsieur Philippe CELLE (délibération 2022_11_01)
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (délibération 2022_11_01)
Monsieur Guillaume DEPEYRE*

Secrétaire de séance : *Madame Laëtitia SABATIER élue à l'unanimité*

Objet : **ENVIRONNEMENT :** Avis du conseil municipal dans le cadre de la construction d'une nouvelle unité de fabrication d'emballages plastique sur la Zone Industrielle « Les Pins » sur la commune

(Délibération 2022_11_02)

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-19, R 123-1 à R 123-27 et R 181-36 à R 181-38,

Vu l'arrêté préfectoral N° BCTE/2022-130 du 3 novembre 2022 relatif à une demande déposée par la société STTP EMBALLAGE en vue de la construction d'une nouvelle unité de fabrication d'emballages plastiques sur le territoire de la commune,

Considérant que cette demande est soumise à enquête publique au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Cette enquête a lieu en Mairie de Sainte-Sigolène du vendredi 25 novembre au lundi 26 décembre 2022 inclus,

Considérant que le conseil municipal est amené à donner un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication d'emballages.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête sont tenus à la disposition du public dans la commune de Sainte-Sigolène pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur est présent en mairie les :

Vendredi 25 novembre 2022 de 9h à 12h

Vendredi 2 décembre 2022 de 14h à 17h

Mercredi 7 décembre 2022 de 9h à 12h

Mardi 13 décembre 2022 de 15h à 18h

Lundi 26 décembre 2022 de 14h à 17h

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication d'emballages sur la Zone Industrielle « Les Pins » par la société STTP EMBALLAGE.

Membres en exercice	26
Présents	22
Représentés	3
Votants	25

Quorum	13
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	25

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 01/12/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 01/12/2022

Pour Copie conforme
Le 29/11/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSNET